



## annulation d'un devis signé chez un artisan

Par **ericd**, le **30/07/2011** à **17:01**

Comment puis-je faire pour annuler un devis pour une construction de maison individuelle sachant que j'ai signé le devis avec "bon pour accord", que l'artisan est dans les bonnes dates et que mon permis de construire vient d'être accepté ? Le début des travaux doit débuter dans un mois mais je n'ai plus envie de continuer. Est-ce que l'artisan peut me réclamer quelque chose ?

Par **fra**, le **01/08/2011** à **17:06**

Bonjour,

A priori, vous ne pouvez plus faire grand chose car le délai de rétractation doit être dépassé depuis un certain temps et il a été mis en place pour cela.